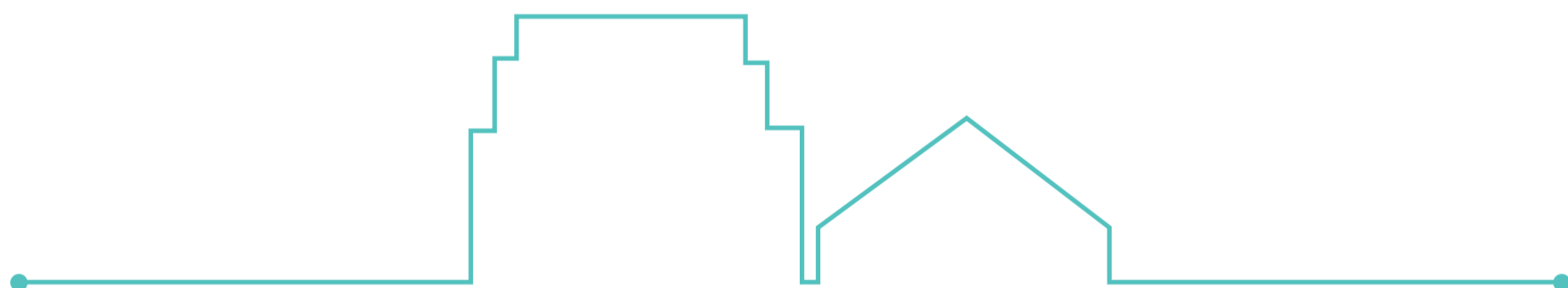


Oppeale



Opération d'Aide au Loyer des Entreprises du Pays de Lure

RÉGION
BOURGOGNE
FRANÇHE
COMTÉ



L'Opale est l'aide exceptionnelle aux loyers du Pays de Lure.

Elle s'adresse aux entreprises présentes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lure ayant subi une fermeture administrative en novembre et décembre du fait de la situation sanitaire.

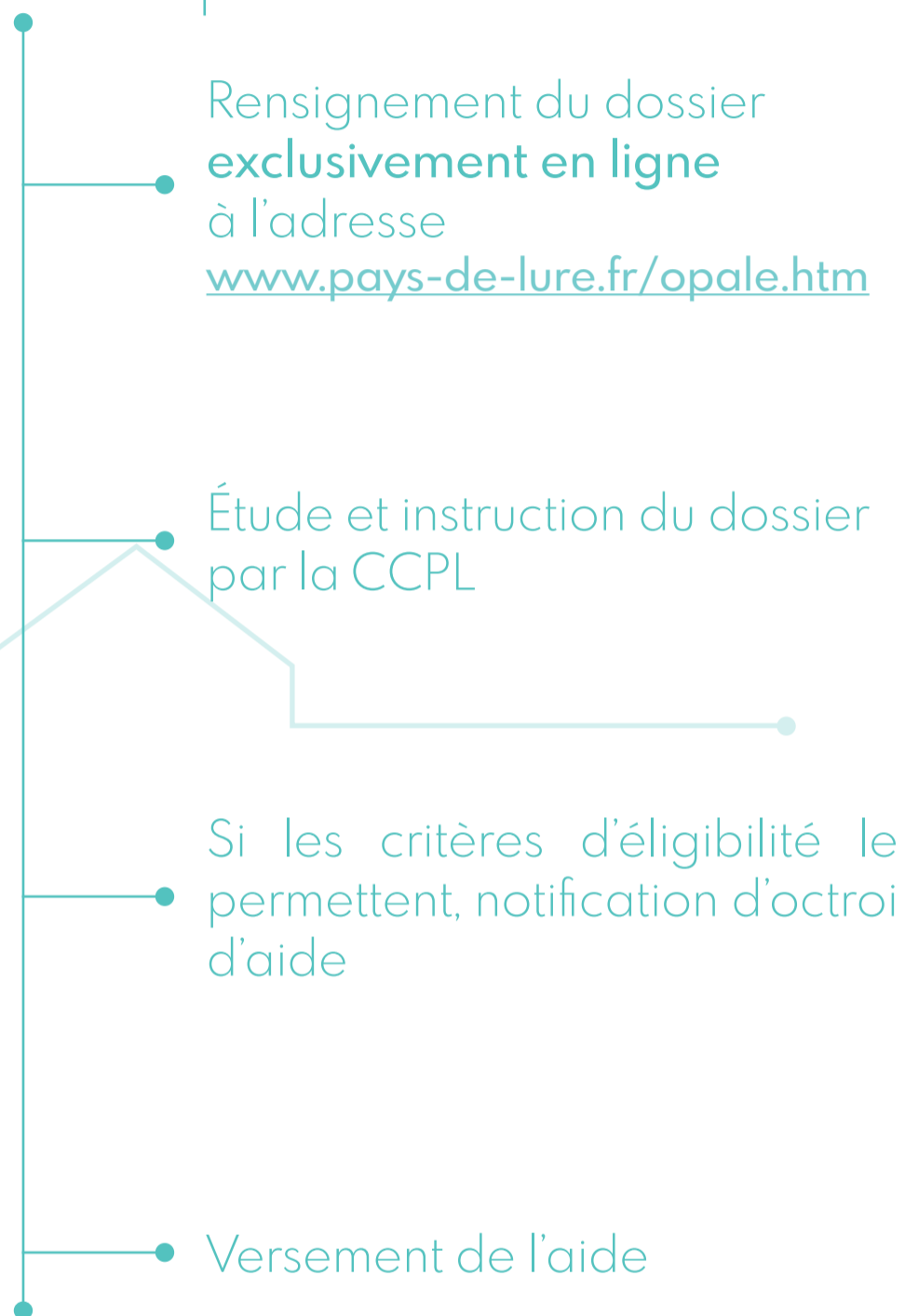
Avec l'Opale, ces entreprises peuvent prétendre à une aide de 500€ par mois de fermeture.

Critères d'éligibilité

- être locataire ou propriétaire d'un local commercial recevant du public* sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lure
- avoir subi une fermeture administrative au 30 octobre 2020
- être inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers
- avoir un effectif de 0 à 10 salariés inclus
- avoir un local d'une surface de vente inférieure à 400m²
- être commerçant indépendant ou franchisé indépendant
- Avoir créé son entreprise au plus tard au 1er janvier 2020

*établissement de catégorie M (magasins de vente, cafés, restaurants, bar, débits de boissons), O (hôtels), W (bureaux commerciaux) mentionnés dans le règlement de sécurité des ERP.

Étapes



Informations et pièces nécessaires au dossier

- Raison sociale et appellation commerciale
- Forme juridique
- Adresse
- N° de SIRET
- Code APE
- Effectif de l'entreprise
- Coordonnées du/de la représentant-e légale
- Montant du loyer hors-taxe et hors-charge
- Surface de vente
- Attestation de fermeture administrative
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Copie intégrale du bail
- Quittance de loyer ou tableau d'amortissement d'emprunt fourni par la banque
- Attestation de Minimis
- RIB du compte professionnel

